

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué le 29 mai 2024, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Madame Françoise RIVET, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 19

PRESENTS: Mme RIVET, M. FOUR, M. BATTEL, Mme DE CUYPER, M. LAUBARY, Mme ZRAK, Mme BATTEL, Mme LAFARGE, Mme MAZAUD, Mme PARNIERE, M. QUEYREIX, Mme MADIEUX, M. CHANGION, Mme RUBY-MONTEIL, M. AMODEO et M. LEROY.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION: Mme DUPRAT M. LAFARGE, M. FERARD, M. AMODEO

SECRETARE : Mme RUBY-MONTEIL

OBJET : DELIBERATION N°2024/034 – AIDES AUX COLONIES DE VACANCES

Le conseil municipal souhaite accompagner le conseil départemental de la Haute Vienne dans le cadre de son intervention en faveur de la jeunesse en soutenant les familles dont les enfants partent en séjour de vacances au Centre Adrien Roche de Meschers.

Considérant que l'aide qui peut être ainsi accordée est soumise à certaines conditions, fixées par le conseil départemental : notamment la participation financière de la Commune de résidence de la famille,

Considérant que l'inscription d'un séjour est définie selon les modalités en annexe de cette délibération

⇒ Le conseil municipal décide à l'unanimité :

De verser selon les conditions d'éligibilité (quotient familial mensuel ne dépassant pas 769 euros notamment) :

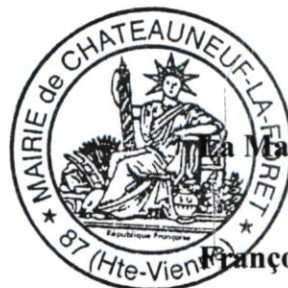
De fixer à 30 euros par enfant pour 1 séjour uniquement de 2024 la participation de la commune de Châteauneuf-la-Forêt aux frais de séjour en colonies de vacances organisés par la Ligue de l'enseignement/FOL – 22 rue du Lieutenant Meynieux – 87000 Limoges lors d'un séjour

Fait et délibéré en mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Fait en mairie, le 06/06/2024.



La Maire,

Françoise RIVET